



Services Techniques
N/REF : MA/23/01/26

N°T26/057

République Française

Liberté-Egalité-Fraternité

ARRETÉ DU MAIRE

Le Maire de la Ville de Figeac,
VU l'avis de l'Office Intercommunal des Sports,
VU l'avis de l'Adjointe au Sport et aux Equipements sportifs,
VU l'avis des Services Techniques,
VU les mauvaises conditions météorologiques et l'état des terrains,
CONSIDERANT qu'il convient de réglementer l'utilisation des installations de la Plaine de Jeux Jean Baduel et du Stade du Calvaire,

ARRETE

ARTICLE 1 : En raison des mauvaises conditions météorologiques et l'état des terrains, il est décidé de réglementer l'utilisation des terrains, comme suit :

- ☛ **Plaine de Jeux Jean Baduel : Interdiction d'utiliser les T1, T3, T4, T5 et T6 du vendredi 23 janvier 2026 à 14h00 au lundi 26 janvier 2026 à 08h00.**
- ☛ **L'accès à la piste d'athlétisme, au boulodrome et au parcours de santé seront autorisés durant cette période.**
- ☛ **Stade du Calvaire : terrain autorisé pour le match de foot R2 contre Lavaur uniquement le samedi 24 janvier 2026 de 17h00 à 20h00. Hormis cette autorisation, l'utilisation de ce stade est interdite du vendredi 23 janvier 2026 à 14h00 au lundi 26 janvier 2026 à 08h00.**

ARTICLE 2 : Le présent arrêté devra être affiché sur les lieux. Les infractions au présent arrêté seront constatées, poursuivies conformément à la loi, par toute personne habilitée à les relever. Les véhicules stationnés en infraction au présent arrêté seront considérés comme gênants et mis en fourrière conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 3 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 4 : Monsieur le Président de l'Office Intercommunal des Sports, Monsieur le Directeur des Services Techniques de la Ville de Figeac, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

FAIT A FIGEAC, le 23/01/26
LE MAIRE
André MELLINGER



Copie : Mme BOHIN
M. FRANÇOIS – Mme TESSIER
O.I.S.- Quercy Foot - GSF
Service à la population
Collège Masbou + Lycée Champollion
Collège et Lycée Jeanne d'Arc
FAC
Mme FAURE